RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01703
Numéro SIREN : 798 069 571
Nom ou dénomination : BARREL

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2018 sous le numéro de dépôt 2465

BARREL

Société par actions simplifiée au capital de 89.000 €
180-200 rue Gloriette – lot 17 – ZA Tuboeuf – 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
RCS : MELUN 798 069 571

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix novembre à seize heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les associés présents ou par les mandataires des associés représentés.

Madame Anne BOUDAREL préside l'assemblée en sa qualité de président.

Monsieur Jean-Philippe BARRIERE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que les associés, présents ou représentés, possèdent la totalité des actions composant le capital social.

L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Tous les associés reconnaissent ensuite à l'unanimité qu'ils ont été convoqués en temps utile et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour dans les délais légaux.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées,

Toutes pièces qui ont été tenues à la disposition des associés dans les délais légaux, ainsi que l'assemblée le reconnaît.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du directeur général.
- Pouvoirs en vue de procéder aux formalités légales.

Le président donne lecture de son rapport.

Greffe du tribunal de commerce de Melun : dépôt N°2465 en date du 22/02/2018

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Différentes observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe BARRIERE de ses fonctions de directeur général de la société avec effet à compter du 10 novembre 2017 et lui donne quitus de sa gestion au tant que de besoin, le remerciant pour son activité au cours du mandat qui lui était confié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs à son président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet de procéder à toutes les formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Anne BOUDAREL



Jean-Philippe BARRIERE

